

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
\*\*\*\*\*

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU  
DEVELOPPEMENT LOCAL  
\*\*\*\*\*

REGION DE L'OUEST  
\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM  
\*\*\*\*\*

COMMUNE DE BANDJA  
\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*

STRUCTURES INTERNES DE GESTION ADMINISTRATIVE  
DES MARCHES PUBLICS (SIGAMP)  
\*\*\*\*\*

Site web: [www.cbandja.com](http://www.cbandja.com)



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace- Work - Fatherland  
\*\*\*\*\*

MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND LOCAL  
DEVELOPMENT  
\*\*\*\*\*

WEST REGION  
\*\*\*\*\*

UPPER NKAM DIVISION  
\*\*\*\*\*

BANDJA COUNCIL  
\*\*\*\*\*

GENERAL SECRETARIAT  
\*\*\*\*\*

## DECISION MUNICIPALE N°011/DM/C/BDJA/SG/SIGAMP/2024

PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE,  
N°09/AONO/C.BDJA/SIGAMP/SG/CIPM-PCCM/2024 DU 04 AVRIL 2024 POUR LES TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION DE DOUZE(12) LOGEMENTS DE TYPE T3 DANS LA COMMUNE DE BANDJA, DEPARTEMENT  
DU HAUT NKAM, REGION DE L'OUEST.

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BANDJA ; Autorité Contractante

- Vu la constitution de la République de Cameroun ;  
Vu la loi n° 2004/18 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes;  
Vu le décret n° 2018/190 du 02 Mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application subséquents ;  
Vu le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et compétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
Vu la lettre-circulaire N°00000001/LC/MINFI du 04 janvier 2024 relative à l'Exécution des, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2024 ;  
Vu le décret N°F/338 du 17 Septembre 1962 portant création de la Commune de Bandja avec ses limites territoriales ;  
Vu l'arrêté N°000334/A/MINDDEVEL du 12 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur MBOMGNIN Gabriel aux fonctions de Maire et aux Adjoints au Maire de la Commune de Bandja ;  
Vu l'avis d'appel d'offres National Ouvert en procédure d'urgence, N°09/AONO/C.BDJA/SIGAMP/SG/CIPM-PCCM/2024 DU 04 AVRIL 2024 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DOUZE(12) LOGEMENTS DE TYPE T3 DANS LA COMMUNE DE BANDJA, DEPARTEMENT DU HAUT NKAM, REGION DE L'OUEST.  
Vu la proposition d'attribution en date du 05 JUIN 2024 par la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès du PCCM FEICOM.

### DECIDE

**Article 1er** : le Marché, objet de l'avis d'appel d'offres susvisé, est pour compter de la date de signature du présent marché attribué au soumissionnaire ci-après :

N°	NOM DES CANDIDATS	ADRESSE	RABAIS	MONTANT HTVA	MONTANT TTC	DELAI	OBSERVATIONS
1	SOCIETE LUXE DECO SARL	TEL : 680 39 30 51	15%	162 972 646	194 344 881	Neuf (09) mois	1 <sup>er</sup>

**Article 2** : la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

#### Ampliations :

- FEICOM
- ARMP/OUEST
- DDMINMAP/H-NKAM
- DDMINTP/H-NKAM
- INTERESSE
- CIPM/BDJA
- SIGAMP/BDJA
- ARCHIVES

26 JUIN 2024  
LE MAIRE  
(Autorité Contractante)  
*MBOMGNIN Gabriel*  
LE MAIRE  
COMMANDEUR DE L'ORDRE ET DE LA VALEUR